



**CHAMPIONNAT DE
FRANCE PROMOTION
EUROPE**
Grade 3
Grand Prix de l'Armistice



**Cercle de la Voile de Bordeaux
Carcans Maubuisson**



45^{ème} Grand Prix de l'Armistice
30 octobre au 1^{er} novembre 2014
Grade 4

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2013-2016)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe EUROPE

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au plus tard le mardi 21 octobre 2014 à

Monsieur Christophe RICHARD Rés. les Alpilles (appt 76)
3 rue de l'espéranto 33310 LORMONT

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont de 57 €



WWW.FFVOILE.FR
WWW.FAIREDELAVOILE.FR



[/FFVOILE](https://www.facebook.com/FFVOILE)
[@FFVOILE](https://twitter.com/FFVOILE)

Réduction : le club accorde une réduction à tous les coureurs qui envoient leur formulaire d'inscription accompagné du montant des frais avant lundi 21 octobre 2014. Les droits d'inscription sont de **48 € avant la date du mardi 21 octobre 2014.**

4.2 La régata se déroulera en groupes, s'il y a plus de 80 coureurs inscrits.

5 PROGRAMME

Mercredi 29 octobre : confirmation des inscriptions, jauge de 14h à 18h

Jeudi 30 octobre :

- confirmation des inscriptions, jauge de 9h à 12h
- 1^{er} signal d'avertissement à 14h
- pot d'accueil après la dernière course du jour

Vendredi 31 octobre :

- 1^{er} signal d'avertissement à 11h
- 18h30 assemblée générale de l'association suivie du repas des régions organisé par l'AFE et l'ensemble des coureurs

Samedi 1^{er} novembre

- 1^{er} signal d'avertissement à 11h
- remise des prix et pot de départ après la dernière course du jour

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponible à la confirmation des inscriptions

7 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construits

8. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de trois.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. TITRES de CHAMPIONS de FRANCE DECERNES

10.1 Pour valider un titre de champion de France il faut qu'il y ait au moins 30 garçons et 24 filles.

Si le quota de 24 filles et/ou 30 garçons n'est pas atteint, il y aura un titre open.

10.2 Les titres de Champion(ne) de France, de Vice-Champion(ne) de France et de 3^{ème} seront attribués aux trois premiers régatiers titulaires d'une licence FFVoile valide et présents à un classement national des coureurs Europe.

Les titres seront décernés par extraction du classement général de la régata sans recalcul des points

10.3 Les trois premiers équipages définis ci-dessus recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de bronze.

10.4 Les trois premiers garçons et les trois premières filles en espoir (né en 1994 et avant) seront récompensés lors de la remise des prix.

10.5 Les coureurs qui n'entrent pas dans les critères de 10.1 et 10.2 seront récompensés dans le cadre du Grand Prix de l'Armistice.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Monsieur Christophe RICHARD Rés. les Alpilles (appt 76)

3 rue de l'espéranto 33310 LORMONT

06 12 65 51 07 email : voilecvbcm@gmail.com

ou consulter le site du club : <http://www.cerclevoilebordeaux.com>



WWW.FFVOILE.FR
WWW.FAIREDELAVOILE.FR



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr



**Championnat de France Promotion
EUROPE
Bulletin d'inscription
30 octobre au 1^{er} novembre 2014**



N° de VOILE :

BARREUR

Nom du barreur.....Prénom

N° de licence :Classement actuel

Adresse

Code postal.....Ville.....

Email :

N° de téléphone pour la durée de la compétition (vous ou une personne de votre entourage présente sur le site) :

Je m'engage à respecter les règles de la manifestation dont la règle fondamentale 4 des règles de l'ISAF. La décision d'un équipage de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

Les participants autorisent le CVBCM à utiliser et diffuser les photos du bateau et de l'équipage qui peuvent être prises pendant la compétition.

Je certifie que mon bateau et mes équipements sont en règle avec la législation en cours et que je suis capable de participer à cette régata.

Ale.....

signature du barreur

	Montant
Droits à payer : 48 € puis 57 € après le 20/10/2014	
Règlement à adresser (chèque à l'ordre du CVBCM) :	
Monsieur Christophe RICHARD	
3 rue de l'espéranto Résidence Les Alpilles appt 76 33310 LORMONT tel : 06 12 65 51 07	

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e), Nom, prénom :

Déclare sur l'honneur (rayer la/les mention(s) inutile)

- avoir le plein exercice de la puissance paternelle ou maternelle

OUI NON

- exercer la tutelle

OUI NON

Sur le mineur (nom, prénom) :

- J'autorise le mineur ci-dessus à participer au 4⁵^{ème} GPA.

- J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Signature du représentant légal, précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"



WWW.FFVOILE.FR
WWW.FAIREDELAVOILE.FR

